

Annexe 3 : formulaires cerfa de demande de dérogation au titre du 4 de l'article L411-2 du code de l'environnement



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*

LA DESTRUCTION*

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE	
SYNDICAT DES BASSINS DU NEGRON ET DU SAINT-MEXME (Vienne aval et affluents) Pôle communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire 1, rue du stade – 37500 CINAIS Nature des activités : Collectivité territoriale	
ESPECE ANIMALE CONCERNEE	Description (1)
Nom scientifique Nom commun	
Insectes	
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Impact en phase travaux par destruction d'habitats par les engins : <ul style="list-style-type: none"> - Au droit de la destruction du pont canal et re-création d'une confluence entre le fossé central et le Négron, sur une vingtaine de mètres. - Au droit du reprofilage du Négron en aval du pont canal, sur une vingtaine de mètres. - Localement au droit de la recharge granulométrique du Quincampoix, sur une cinquantaine de mètres - Sur le bief du Négron amont du moulin de Vrilly sur environ 60 m - Au droit de l'aménagement du petit seuil sur le fossé central, sur une vingtaine de mètres - Sur la zone de reprofilage du Négron au droit du moulin Ciret et en amont du pont de la réserve, sur environ 500m Impact par destruction d'individus (larves) en phase travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Au droit de la destruction du pont canal et re-création d'une confluence entre le fossé central et le Négron, sur une vingtaine de mètres. - Au droit du reprofilage du Négron en aval du pont canal, sur une vingtaine de mètres. - Localement au droit de la recharge granulométrique du Quincampoix, sur une cinquantaine de mètres - Sur le bief du Négron amont du moulin de Vrilly sur environ 60 m - Au droit de l'aménagement du petit seuil sur le fossé central, sur une vingtaine de mètres

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Projet de renaturation du marais de Taligny
 Voir dossier joint, partie présentation du projet

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- | | | | |
|--------------------------|--------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Capture manuelle | <input type="checkbox"/> | Capture au filet | <input type="checkbox"/> |
| Capture avec épuisette | <input type="checkbox"/> | Pièges | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Autres moyens de capture | <input type="checkbox"/> | Préciser : | |

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION

- | | |
|-------------------------|--|
| Destruction des nids | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Destruction des œufs | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Destruction des animaux | <input checked="" type="checkbox"/> Par animaux prédateurs <input type="checkbox"/> Préciser : |
| | Par pièges létaux <input type="checkbox"/> Préciser : |
| | Par capture et euthanasie <input type="checkbox"/> Préciser : |
| | Par armes de chasse <input type="checkbox"/> Préciser : |

Autres moyens de destruction Préciser : Destruction en phase de travaux par les engins de chantier

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION *

- | | |
|--|---|
| Formation initiale en biologie animale | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : écologues présents pour encadrer le chantier |
| Formation continue en biologie animale | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Autre formation | <input type="checkbox"/> Préciser : |

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : 2018 à 2021 (voir planning)
ou la date : /

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : Centre Val de Loire
Départements : Indre et Loire
Cantons : Chinon
Communes : Seuilly, la Roche Clermault

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés
Mesures de protection réglementaires.....
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Principales mesures (suite et détail dans le dossier joint) :

- Mise en place d'un management environnemental du chantier
- Mise en place de procédures permettant de limiter les risques de pollution en phase chantier
- Eviter les travaux durant les périodes les plus sensibles du cycle biologique des espèces patrimoniales
- Limiter l'emprise globale du chantier
- Maintenir le fonctionnement hydraulique du secteur
- Remettre en état le site après travaux
- Limitation du passage des engins : balisage de la zone de chantier et des accès
- Création et entretien de nouveaux habitats

Les interventions de diversification du réseau hydrographique du marais permettra une amélioration de l'habitat pour l'Agrion de Mercure et peut à ce titre être considéré comme une mesure compensatoire.

Voir dossier joint

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : le marais fait l'objet d'un suivi régulier, qui sera poursuivi, voir planning dans dossier joint

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Avoine,

le

Votre signature



